



AS SAU PA MAR

Association agréée pour la protection de l'environnement
PLACES D'ARMES
97232 LAMENTIN – MARTINIQUE

ENQUETE PUBLIQUE SUR LES TRAVAUX DE REPRISE ET D'AMELIORATION DES RESEAUX PLUVIAUX AU QUARTIER ANSE L'ETANG A TARTANE - COMMUNE DE TRINITE

OBSERVATIONS DE L'ASSAUPAMAR :

Des alternatives techniques aux ouvrages bétonnés, de type fossés, noues filtrantes n'ont pas été retenues malgré leurs avantages certains sur l'environnement, même si elles demandent un entretien régulier.

Contrairement à ce qui est affirmé, le projet impacte directement la plage de la Brèche et le milieu marin, exutoire final des eaux collectées, ainsi que la petite zone humide non répertoriée.

Notamment, il est prévu que le projet traverse une zone urbanisée U2 pour laquelle il n'est pas précisé le type d'assainissement. S'il s'agit d'assainissement non collectif, il est à craindre le mélange des effluents en sortie des fosses septiques avec les eaux pluviales.

De même, lors des épisodes pluviaux, le lessivage de la RD2 ramène divers polluants (hydrocarbures, résidus provenant des gaz d'échappement, de l'usure des pneus et des freins, ...) jusqu'à la mer par les caniveaux en béton.

Ces pollutions potentielles sont de nature à influencer la qualité des eaux de baignade et à perturber les écosystèmes présents (herbiers et coraux).

Les eaux du bassin de régulation doivent être analysées afin de mieux connaître les polluants en provenance du bassin versant de la rivière Brèche.

La procédure de curage et de vidange du bassin de régulation n'est pas précisée.

Par ailleurs, il serait convenable d'inclure dans le dossier l'acte authentique qui donne à CAP NORD le droit d'utiliser la parcelle Y433 située à l'Habitation Tartane pour son projet d'amélioration du réseau pluvial, afin d'éviter tout litige à postériori.

Rosalie GASCHET